Université Abdou Moumouni

LERSA
LABORATOIRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES EN SOCIOLOGIE ET EN ANTHROPOLOGIE

# REVUE NIGERIENNE DES SCIENCES SOCIALES

# RENISS

**Revue Nigérienne des Sciences Sociales, revue internationale francophone**

reniss.niger@gmail.com

N° 001

ISSN :1859-5154

Octobre 2020

Presses Universitaires de l'Université Abdou Moumouni

# REVUE NIGERIENNE DES SCIENCES SOCIALES

**Directeur de publication**

Dr OUMAROU Amadou, Maître de Conférences

**Comité de rédaction**

**Rédacteur en chef :** Dr ABDOURAHAMANE Mohamed Moctar, HDR

**Membres de l'équipe de rédaction** : Dr HAMIT Abdoulhadi, Dr SEIDOU Abdoulaye, Dr ADJI Souley, Dr TIEKOURA Ouassa, Dr HADJ DAOUDA Ali, Dr MAGA ISSAKA Hamidou, Dr ELH DAGOBI Abdoua, Dr HAMANI Oumarou, Dr IBRAHIM MALAM Maman Sani, Dr MOUSSA Zangaou

**Secrétariat de rédaction** : Dr IBRAHIM MALAM Mamane Sani et M. HAROUNA OUSMANE Ibrahim

**Publication Assistée par Ordinateur (PAO)** : Dr. DAMBO Lawali, Maître de Conférences

**Adresse** : Laboratoire d'Études et de Recherches en Sociologie et en Anthropologie (LERSA)

École doctorale Lettres Arts, Sciences de l'Homme et de la Société, Université Abdou Moumouni de Niamey BP 418 Niamey, mail : reniss.niger@gmail.com

**Comité scientifique**

Pr BOUREIMA Amadou (Université Abdou Moumouni de Niamey), Pr MOTCHO Henri Kokou (Université Abdou Moumouni de Niamey), Pr LAOUALY Mahaman Abdoulaye (Niamey), Pr ISSA DAOUDA Abdoul Aziz (Université Abdou Moumouni de Niamey), Pr TIDJANI ALOU Mahaman (Niamey), Pr ABDO LAOUALI Serki (Université Abdou Moumouni de Niamey), Pr VALLEAN Tindaogo (Université Norbert Zongo de Koudougou), Pr KABORE-PARE Afsata (Université Norbert Zongo de Koudougou), Pr VANGA Adja Ferdinand, (Université Peleforo Gon Koulibaly de Korhogo), Pr HETCHELI Kokou Folly L., Université de Lomé ; Dr MOUNKAILA Harouna, MC, (Université Abdou Moumouni de Niamey), Dr Alio Mahaman, MC (Université Abdou Moumouni de Niamey), Dr SOUNAYE Aboulaye, MC (ZMO, Berlin), Dr BATIONO Fernand, MC, (Université Joseph Ki-Zerbo)

**Comité de lecture**

Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni ; Pr SOUBEGA André, Université Joseph Ki-Zerbo ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni ; Pr ABOUBACARY Imorou, Université Abomey Calavi ; Dr DAOUDA DIALLO Boubacar, MC, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Dr DAMBO Lawali MC, Université Abdou Moumouni ; Dr GOZA Nana Aichatou MC, Université Abdou Moumouni ; Dr KONKOBO Madeleine MC, Institut de Recherche en Sciences Humaines (Ouagadougou), Dr GBATI Napo MC (Université de Lomé) ; Dr ZAKARI Aboubacar, MC Université de Zinder ; Dr OUMAROU Amadou MC, Univerité Abdou Moumouni.

**Revue Nigérienne des Sciences Sociales (RENISS) revue internationale francophone**

***reniss.niger@gmail.com***

## Consignes aux auteurs

*La Revue Nigérienne des Sciences Sociales (RENISS) s'aligne aux normes CAMES de rédaction des articles scientifiques*

### Consignes aux contributeurs

La Revue Nigérienne des Sciences Sociales demande aux auteurs de respecter strictement les consignes recommandées par le CAMES dans le cadre de la rédaction d'un article scientifique.

L'article proposé doit être saisis sous logiciel Word, police Times New Roman, taille 12. Le texte ne doit pas dépasser 50.000 signes espaces compris, y compris les notes infra-paginales, références, graphiques et tableaux (entre 10 et 18 pages).

1. Titre de l'article

Minuscule caractère Times New Roman 16, gras, espace après 18 points.

2. Résumé

Times New Roman 12, 10 lignes maximum (en français et en anglais) suivi respectivement des mots clés (max.5 mots) dans les deux langues. Traduction de l'intitulé du titre de l'article comprise.

3. Corps du texte

Times New Roman 12, interligne simple, espace avant et après 6 points sans alinéa.

3.1 Titres

3.1.1. Chapitre (1.), espace avant 12 pts, minuscules, gras, Times New Roman 14.

3.1.2. Sous-titres (1.1.), espace avant 6 pts, minuscules, gras, Times New Roman 12.

3.1.3. Autres sous-titres (1.1.1.), espace avant 6 pts, minuscules, gras, Times New Roman 12.

4. La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou émane d'une recherche de terrain. La structure d'un article scientifique en sciences sociales se présente comme suit :

- **Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale** : Titre, Nom et Prénom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, résumé en français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (contexte général du sujet, problématique, hypothèses, objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Références bibliographiques.
- **Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain** : Titre, Nom et Prénom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres.

Exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.

6. Les passages cités sont présentés en times new romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il est recommandé d'aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en times new romain et en retrait (1cm), et réduire la taille de police d'un point.

7. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).
- Exemples :
  - Parlant de la réforme LMD dans l'enseignement supérieur africain, autant dire que « nous avons ici à faire à un cas de transfert intégral de modèle d'organisation de l'enseignement supérieur. Conçue au départ dans les pays anglo-saxons, cette réforme s'étend aux pays membres de l'Union européenne, avant d'être transférée dans certains pays africains » (M. Tidjani Alou, 2010, p.88).
  - Dans ses travaux sur l'éducation environnementale au Niger, M.M. Abdourahamane (2013, p.32) insiste sur le fait que « L'environnement est un objet de connaissance, donc susceptible d'interprétation diverses selon les réalités culturelles. C'est pourquoi, les comportements des individus face l'environnement sont, en général, déterminés par leur conception de ce dernier ».

Références bibliographiques

Article dans une revue

OUMAROU Amadou, 2016, « La prévention des inondations à Niamey, une entrée pour une analyse de la gouvernance urbaine » in *Revue Dezan* n° 011, Laboratoire de Sociologie, d'Anthropologie et d'Études Africaines (LASANEA), Université Abomey Calavi, pp. 295-31

Chapitre d'ouvrage

ALARY Véronique, 2012, « le concept d'insécurité alimentaire : quelques enseignements pour les recherches à venir » in SEMEU KANDEM Mokadem, *Pour une géographie du développement. Autour de la recherche de Georges Courade*, Paris, Karthala, pp. 119-128

Ouvrage

DURU-BELLAT Marie et MINGAT Alain, 1993, Pour une approche analytique du fonctionnement du système éducatif, Paris, PUF

## Table des matières

**SCIENCES SOCIALES ET DEVELOPPEMENT ..... 7**

L'INTRODUCTION DES REFORMES DANS LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN COTE D'IVOIRE : UNE ETUDE A PARTIR DE LA CONSTRUCTION DE LA DEMOCRATIE SANITAIRE DANS LA REGION DE LOH- DJIBOUA ..... 9
*(1)AGOBE Ablakpa Jacob et (2)KOFFI Koffi Gnamien Jean Claud*

MIGRATION ET PETITE RESTAURATION MARCHANDE : UNE ANALYSE A PARTIR DES CAFETIERS DE KAZAE A DAKORO AU NIGER 21
*(1)ABDOU YONLIHINZA Issa et (2)BOUBACAR AKALI Haoua*

LA PROTECTION DES FILLES DOMESTIQUES DANS L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY I ..... 33
*(1)DARI MOSSI Massaoudou, (2)SEIDOU Abdoulaye, (3)TIDJANI ALOU Mahaman*

LES TAXIS MOTO OU *KABOUKABOU* : ADAPTATION POPULAIRE ET REFUS POLITIQUE A NIAMEY ..... 45
*(1)YAYE SAIDOU Hadiara, (2)MOTCHO Kokou Henri*

BOKO HARAM ET LA CRISE DES FRONTIERES A DIFFA (NIGER) : SENS, RAPPORTS ET PRATIQUES ..... 61
*HAMANI Oumarou*

ÉCHEC DES PROJETS D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLES A DANGBO : ENTRE EXCLUSION ET IMPLICATION DES PAYSANS ..... 77
*BENON MONRA Abdoulaye*

GESTION INCLUSIVE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET DIFFICULTES D'ACCES A L'EAU POTABLE DANS LE KPENDJAL (TOGO) ... 89
*(1)NAPO Gbati et (2)NABAGOU Moyéme*

INFRASTRUCTURE ET INVESTISSEMENT CHINOIS AU TCHAD, UNE HEGEMONIE POLITIQUE OU UNE ACTION DEVELOPPEMENT ? ..... 105
*ALLAMBADEMEL Vincent de Paul*

PRATIQUES D'ACTEURS ET COPRODUCTION DE LA SECURITE EN ZONE D'ORPAILLAGE DE MISSENI (MALI) ..... 119
*TRAORE N'gna*

PREVENTION DES INONDATIONS DANS LA VILLE D'AGADEZ (NIGER) : LA VOLONTE POLITIQUE FACE A L'EPREUVE DU CONTEXTE ..... 135
*(1)OUMAROU MAHAMANE Saidou et (2)OUMAROU Amadou*

ATTENTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET REALITES DU RAFFINAGE DU PETROLE A ZINDER ..... 149
*HAROUNA Abdoutan*

TERRITORIALITE, MODES TRADITIONNELS D'APPROPRIATION, ET CONFLITS DANS LES PECHERIES DE L'ESPACE FLUVIAL DU CERCLE DE KATI ..... 165
*(1)SIBY Mory, (2)COULIBALY Sina, (3)GUISSE Mamadou*

**SCIENCES DE L'EDUCATION ..... 173**

L'EPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS AU BACCALAUREAT 2015 EN COTE D'IVOIRE : REFLEXIONS SUR LES SUJETS ET DES RESULTATS ..... 175
*(1)BÉRÉ Anatole et (2)DIALLO Moussa Mamadou*

PROCESSUS DE CARACTERISATION DES ENTRAVES DU LEADERSHIP PEDAGOGIQUE CHEZ LES INSTITUTEURS DE NIVEAU SECONDAIRE ET CEUX AYANT LE NIVEAU SUPERIEUR ..... 189
*ABI-KABEROU Gildas*

INFLUENCE DES PERCEPTIONS DE L'ECOLE FORMELLE PAR LES MAITRES CORANIQUES ET LES PARENTS D'ENFANTS TALIBES SUR L'EFFECTIVITE DE L'ECOLE OBLIGATOIRE EN COTE D'IVOIRE ..... 201
*(1)YEO Soungari, (2) KABLAN Blaise N'guetta et (3)YEO Poroban*

USAGES ET EFFETS DES TIC SUR LES PRATIQUES PEDAGOGIQUES DES ELEVES DU SECONDAIRE AU NIGER ..... 215
*(1)AMADOU DAN HADJO Mahi et (2)ABDOURAHAMANE Mohamed Moctar*

ESTIME DE SOI ET MOTIVATION DANS LES APPRENTISSAGES CHEZ DES ELEVES DEPLACES INTERNES : UNE ANALYSE PSYCHO-SOCIOCOGNITIVE EN CONTEXTE DE CRISE SECURITAIRE AU BURKINA FASO. ..... 225
*(1)Dr BAKOUAN Saiba et (2)Dr SAWADOGO François*

LE REGARD DES ACTEURS DE L'ECOLE IVOIRIENNE DANS LA LUTTE CONTRE LES DEPERDITIONS SCOLAIRES : PERCEPTION DES ELEVES, DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS D'ELEVES DES LYCEES MODERNES NANGUI ABROGOUA 1 ET 2 D'ADJAME ..... 241

*JOHNSON TOURÉ Ya Eveline*

COOPERATION UNIVERSITAIRE ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA MISE EN PLACE DE LA RECHERCHE PARTENARIALE ..... 257

*MOHAMED SAGAYAR Moussa*

**LITTERATURE ET SCIENCES DU LANGAGE ..... 267**

*QUELQU'UN* (1965) DE ROBERT PINGET, ENTRE AUTOTELISME ET ECRITURE DE LA RUINE ..... 269

*NASSALANG Jean Denis 9*

LE SYMBOLISME DE LA PAROLE ET DU SILENCE DANS *CAMISOLE DE PAILLE* D'ADAMOU IDE ..... 283

*DJIBO Karimou*

# SCIENCES SOCIALES ET DEVELOPPEMENT

# Gestion inclusive des ouvrages hydrauliques et difficultés d'accès à l'eau potable dans le Kpendjal (Togo)

[(1)]NAPO Gbati et [(2)]NABAGOU Moyéme

[(1)]Sociologue, Université de Kara, FLESH, Email : nmoyem@yahoo.fr

[(2)]Université de Lomé, FSHS, Email : napoluco@yahoo.fr

**Résumé**

La question d'accès à l'eau potable se pose avec d'acuité en Afrique, surtout en milieu rural. Les États et leurs partenaires au développement dans leur rôle, initient des projets d'approvisionnement en eau potable pour pallier à son insuffisance. Contre toute attente, les ouvrages hydrauliques sont abandonnés par leurs communautés qui continuent de s'alimenter aux sources d'eau alternatives. On s'interroge sur les causes des abandons des Pompes à Motricité Humaines (PMH) en milieu rural dans la préfecture de Kpendjal ? En s'appuyant sur l'expérience du Projet d'Amélioration des conditions Sanitaires en milieu Scolaire et rural dans la région des Savanes (PASSCO), et à l'aide d'une approche qualitative, axée sur l'observation directe et les entretiens (individuels et collectifs) de terrain, il ressort que le disfonctionnement des comités de gestion des ouvrages hydrauliques, les mauvaises prestations de services des Artisans Réparateurs ainsi la défaillance en matière de suivi-accompagnement sont des causes avérées qui compliquent la résolution du problème d'accès à l'eau potable en zone rurale.

Mots clés : Kpendjal, gestion communautaire, eau potable, milieu rural

**Abstract**

The question of access to drinking water is an acute one in Africa, especially in rural areas. States and their development partners in their role, initiate drinking water supply projects to compensate for its insufficiency. Against all expectations, the hydraulic structures are abandoned by their communities who continue to draw on alternative water sources. Are we wondering about the causes behind the abandonment of Human Power Pumps (PMH) in rural areas in the prefecture of Kpendjal? Drawing on the experience of the Project to improve sanitary conditions in schools and rural areas in the Savannah region (PASSCO), and using a qualitative approach, focused on direct observation and interviews (individual and collective) in the field, it appears that the dysfunction of the management committees of hydraulic structures, the poor services of Artisans Repairers and the failure in terms of monitoring-support are causes

Keywords : Kpendjal, community management, drinking water, rural environment

## Introduction

Les difficultés d'accès à l'eau et à l'assainissement constituent une préoccupation majeure au niveau international. C'est ce qui justifie l'organisation de grandes conférences internationales sur l'eau. Depuis la première conférence internationale sur l'eau de Mar del Plata du 14 au 25 mars 1977, en

passant par une décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (1981-1990), jusqu'au 8ème forum mondial de l'eau au Brésil du 18 au 23 mars 2018, l'accès à l'eau est devenu une priorité, voire une clé pour tout processus de développement durable. Donner accès à une eau saine, est un service fondamental essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme (ONU, 2010). Ainsi, l'axe 6 des Objectifs de Développement Durable (ODD) en recommande de garantir l'accès de tous à l'eau potable et assurer une gestion durable des ressources en eau, ce qui confirme la place grandissante accordée aux thématiques de l'eau dans les débats politiques au niveau mondial.

Reconnaissant que l'eau potable est un pilier essentiel de la qualité de vie, et vu la place prioritaire que cette denrée occupe dans l'agenda international de lutte contre la pauvreté, des progrès ont été réalisés par les États durant ces dernières décennies. C'est pourquoi, le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable est passé de 5 à 6,5 milliards entre 2000 et 2015 (OMS, UNICEF, 2018). Cependant, le problème d'eau se pose toujours avec acuité dans certaines régions d'Afrique où les populations, surtout rurales font face chaque jour à des corvées d'eau épuisantes et sont contraintes à la consommation de l'eau malsaine au quotidien.

En Afrique subsaharienne, le taux d'accès à l'eau potable est le plus faible au monde avec seulement 46 % de la population rurale ayant accès à l'eau potable (OMS et UNICEF, 2018). Le Togo n'est pas exclu de cette situation qui prévaut car, selon le Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base et du Bien-être (QUIBB) de 2015, en milieu rural, plus de la moitié des ménages n'ont toujours pas accès à l'eau potable ; et cette situation est plus liée au milieu de résidence car, un ménage classé plus riche en milieu rural a moins de chance d'accéder à une source d'eau potable qu'un ménage classé plus pauvre en milieu urbain quelle que soit la période (QUIBB, 2015).

Les faits montrent que la « région des Savanes » est la plus défavorisée, avec une population desservie en eau potable de 26 %, comparativement aux régions Centrale et de la Kara, où la population desservie en eau potable est relativement élevée avec des taux respectifs de 45 % et 43 % (RNDH, 2011). Dans son rôle, l'État togolais à partir des années 1980 a pris des mesures pour approvisionner les populations rurales en eau potable en optant pour des forages équipés de PMH. Avec les PMH, il s'est très vite posé le problème de durabilité des infrastructures d'eau potable partout où elles sont implantées. Cette situation est due au fait que les programmes d'aide au développement en matière de construction des points d'eau, étaient axés sur le volet purement technique et négligeaient les volets participation-communautaire et éducation socio-sanitaire des populations bénéficiaires (Y. Assogba,1989, p.148). Pour preuve, une structure centralisée appelée Structure d'Entretien des Pompes (SEP) est mise en place pour gérer les forages hydrauliques en milieu rural togolais. Les bénéficiaires n'étant que de simples spectateurs. Mais, vu les nombreux échecs de ces projets d'hydraulique villageoise, et suite à la recommandation de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement des Nations-Unies (1981-1990), qui stipule que tout projet d'hydraulique villageoise soit fondé sur la participation communautaire et d'une éducation socio-sanitaire des usagers, le mode de gouvernance des PMH change. On assiste alors au remplacement de la SEP par la gouvernance communautaire axée sur une stratégie dite « FormEnt » (Formation à l'Entretien), dont la mission se compose de plus d'acteurs dans un cadre de gestion inclusive.

Cependant, des décennies plus tard après l'instauration de cette stratégie fondée sur le paradigme interactionniste qui tient compte de la participation communautaire dans le processus de réalisation des PMH, le problème d'accès à l'eau potable demeure une équation à une inconnue à résoudre dans

la préfecture de Kpendjal. Les ouvrages hydrauliques sont abandonnés par leurs communautés qui continuent de s'alimenter aux sources naturelles d'eau aux risques de leur santé. Les difficultés d'amélioration du niveau d'accès à l'eau potable y demeurent et c'est ce qui suscite la question de savoir quelles sont les causes avérées des pannes et des abandons de ces PMH dans cette localité ? On suppose en termes d'hypothèse que le dysfonctionnement des comités de gestion des ouvrages hydrauliques, les mauvaises prestations de services des Artisans Réparateurs, la défaillance en matière de suivi-accompagnement, sont des causes avérées qui compliquent la résolution du problème d'accès à l'eau potable en zone rurale. En s'appuyant sur l'expérience du projet PASSCO, et partant de l'analyse de l'action collective de M. Olson (1965), le présent article a pour objectif d'identifier les causes qui limites l'accès des populations de Kpendjal à l'eau potable.

La problématique du présent article s'interroge sur la pertinence et les limites de la stratégie « FormEnt » dans le processus de réalisation des PMH. Après une présentation du cadre physique et l'approche méthodologique de l'étude, seront exposées les causes au cœur des difficultés d'accès à l'eau potable dans le Kpendjal.

## 1. Cadre physique et approche méthodologique de la recherche

### 1.1 Cadre physique

La préfecture de Kpendjal, située au nord du Togo, dans la Région des Savanes, a une densité de 71,18 km2. Elle est traversée par le fleuve Oti qui constitue l'une des sources d'approvisionnement en eau de boisson. La population, majoritairement formée par les ethnies moba-gourma et peuhl, est estimée en 2010 à environ 155.091 habitants. Cette préfecture est constituée majoritairement de zones rurales (96,6 %), les ménages vivent de l'élevage extensif et des cultures vivrières ; c'est la localité où la pauvreté sévit le plus au Togo et touche 96,5 % de la population (RGPH 4, 2010). La préfecture de Kpendjal enregistre un faible taux (moins de 20%) de proportion des populations ayant accès à une source d'eau améliorée (QUIBB, 2011). Elle est subdivisée en 11 cantons à savoir : Mandouri, Koundjoaré, Borgou, Tambigou, Naki -Est, Namoundjoaga, Pogno, Ogaro, Nayéga, Papri et Tambonga. Depuis 2016, cette préfecture est subdivisée en deux à savoir les préfectures de Kpendjal et de Kpendjal-Ouest, avec pour chefs-lieux respectifs Mandouri et Naki-Est.

Dans le cadre du projet PASSCO, cette préfecture a bénéficié de 113 nouveaux forages et la réhabilitation de 30 anciens forages abandonnés, soit un au total de 143 PMH, dont 100 dans les communautés et 43 dans écoles primaires publiques. Les principales activités réalisées pour la mise en œuvre de ce projet dans cette préfecture sont : collecte des données de base, sensibilisation à l'hygiène et assainissement, appui et conseils à la mobilisation financière pour les caisses eau, le suivi- accompagnement dans la gestion des pompes, etc. Certaines données de ce projet font l'objet d'une analyse rigoureuse, en écartant toute subjectivité susceptible de biaiser les résultats obtenus.

*Figure n°1 : carte administrative de la préfecture de Kpendjal*

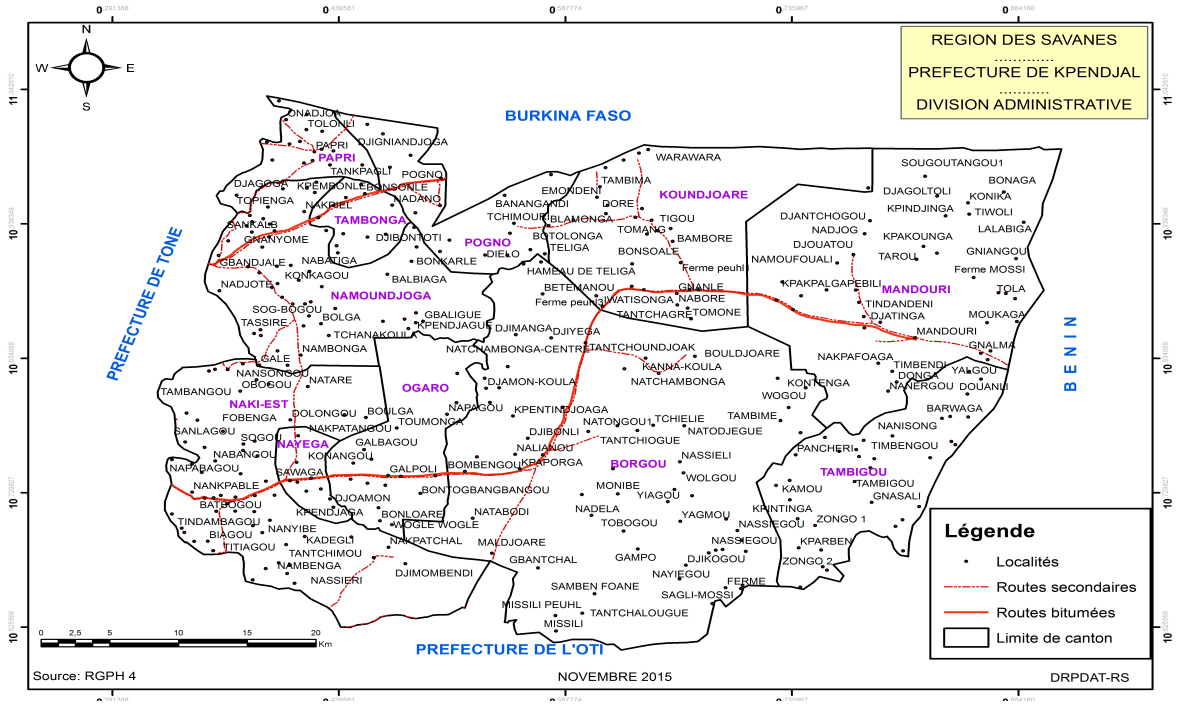


Source : Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4), 2015.

## 1.2. Approche méthodologique

Les difficultés d'accès à l'eau potable dues aux pannes et à l'abandon des ouvrages hydrauliques par leurs communautés au profit des sources d'eaux naturelles dans la préfecture de Kpendjal suscitent l'interrogation telle : quelles sont les causes avérées des pannes et des abandons de ces PMH dans cette localité ? Ainsi, dans le souci de trouver des informations nécessaires à la réponse à cette question de départ, l'adoption d'une approche méthodologique appropriée est importante pour rendre les résultats de cette recherche scientifique. L'usage des techniques de collecte de données purement qualitatives a été privilégié.

### *1.2.1. Population cible et échantillonnage*

Tous les 11 cantons de la préfecture ont été pris en compte dans cette étude. Ainsi, la population cible est l'ensemble des ressources humaines capables de fournir des informations à l'atteinte des objectifs que s'est assignée la présente recherche. Elle est composée de :

- communautés bénéficiaires des ouvrages hydrauliques : c'est l'ensemble des ménages d'une communauté, composé de femmes, d'hommes et jeunes partageant une langue commune et ayant des niveaux d'étude différents ;
- dynamiques locales ou leaders communautaires : Ce sont des individus (hommes et femmes) issus des CE, des CVD, chef village, chef canton. Ces personnes sont élues démocratiquement ou désignées par les membres de leurs communautés. Ces leaders sont uniquement issus des communautés ou villages bénéficiaires des PMH du projet PASSCO ;
- agents des services d'hydraulique de la région des Savanes.

Nous avons recouru à un échantillonnage aléatoire pour déterminer les communautés bénéficiaires ayant fait objet d'entretiens de groupe, puis les leaders communautaires et les agents de la Direction Régionale de l'hydraulique villageoise de la Région des Savanes (DRHV-RS) avec qui les entretiens individuels sont effectués.

### *1.2.2. Techniques, outils de collecte et analyse de données*

#### 1.2.2.1. L'observation directe

A l'aide d'une grille d'observation établie suivant les objectifs que poursuivent notre étude, l'observation directe a été faite sur la fonctionnalité et l'état d'hygiène des PMH, le comportement des bénéficiaires envers les ouvrages abandonnés et les autres sources d'approvisionnement existantes.

#### 1.2.2.2. Les entretiens individuels et collectifs

Les données de terrains ont été recueillies en Avril 2016 sur une base aléatoire. Avec les communautés bénéficiaires, 22 entretiens de groupes ont été faits en raison de 2 entretiens de groupe par canton. Pour mieux cerner le problème, 36 entretiens individuels ont été réalisés en raison de 33 avec des leaders communautaires, soient 3 entretiens individuels dans chaque canton, plus 3 avec les agents de la DRHV-RS. L'objectif de ces différentes interviews étant d'identifier les obstacles empêchant l'amélioration de l'accès à l'eau de boisson salubre.

#### 1.2.2.3. Analyse des données collectées

Le traitement des données recueillies à l'aide des entretiens individuels et collectifs ainsi que les observations directes ont porté sur l'analyse de contenu en se basant sur la similitude et la régularité des discours produits par les populations. Partant de la régularité des réponses des interviewés et des observations faites, les grandes tendances ont été dégagées, des significations et explications sont données aux aspects liés à la gestion des ouvrages hydrauliques dans la zone d'étude.

## 2. Résultats et discussion

### 2.1. Résultats de la recherche

Il est question dans cette section, de présenter et d'analyser les données de terrain obtenues à l'aide de l'observation directe, des entrevues individuelles et collectives. Les données secondaires collectées dans les documents et rapports du projet PASSCO sont prises en compte dans l'analyse des résultats.

Le système de fonctionnement de la stratégie « FormEnt » dans la gouvernance communautaire des PMH et abandon des ouvrages hydrauliques

*Figure n°2 : Schéma illustratif du fonctionnement de la stratégie « FormEnt »*

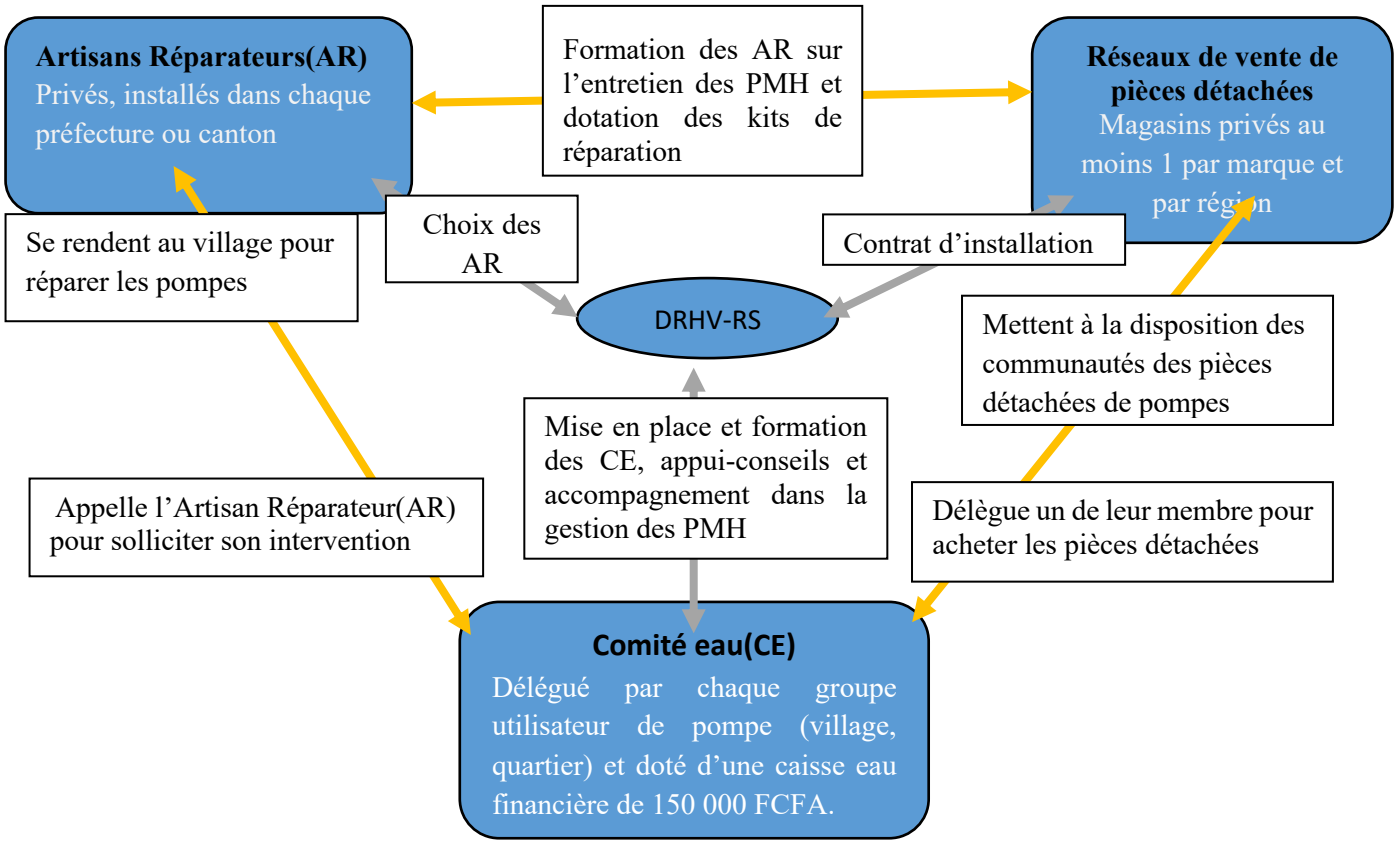


Source : Direction Régionale de l'Hydraulique Villageoise de la Région des Savanes (DRHV-RS), 2014.

La figure ci-dessus illustre le fonctionnement de la stratégie qui régit la gestion communautaire des PMH en milieu rural. Il permet d'identifier les différents acteurs qui la compose, leurs rôles et les interactions existantes entre eux. Quatre principaux acteurs interviennent dans cette stratégie à savoir : les comités eau (CE), les Artisans Réparateurs (AR), le réseau de vente de pièces détachées de pompes et la DRHV-RS. Dans la théorie, ces quatre acteurs sont des partenaires qui doivent collaborer dans un cadre de gestion inclusive des pompes implantées dans les communautés. Le système de fonctionnement de ladite stratégie tel que conçu, reste fragilisé lorsqu'un partenaire se soustrait de ses prérogatives. L'exécution de la stratégie « FormEnt » se faisant à quatre niveaux, cela complique la gestion des forages. Pour cerner les causes des difficultés d'accès à l'eau potable des ménages ruraux, il convient de déterminer le rôle et la responsabilité que la stratégie attribue à de chaque partenaire. Ensuite, voir si chaque partenaire est à la hauteur des tâches qui lui ont été confiées, tout en insistant sur les contraintes empêchant les acteurs de jouer pleinement leur rôle pour le bon fonctionnement des pompes.

### *Dysfonctionnement des CE et difficultés de maintien des ouvrages*

Dans son application, on retient que la gestion des PMH implique le CE, composé de 5 membres dont 2 femmes, et 3 hommes. Sont prévus les postes de : président, secrétaire, trésorier, responsable de la propreté et le chargé de la maintenance qui s'occupe de l'entretien technique de la pompe. Les 5 membres du CE sont élus par la communauté. Les CE ont pour rôle de : gérer de manière efficace et efficiente les PMH, mobiliser les ressources financières pour faire face aux pannes éventuelles de

pompes, veiller à la propreté et à la maintenance technique des points d'eau, etc. Ils font appel à l'AR en cas de panne. Des contraintes socio-culturelles et économiques surviennent et empêchent l'atteinte des objectifs des CE.

Les résultats de terrains révèlent qu'au prime abord, la constitution d'un CE n'est pas un exercice facile et que les populations bénéficiaires ne sont pas toujours au départ, favorables à sa mise en place. Les postes de « chargé à la propreté » et de la « trésorerie » sont craints et ne sont convoités par aucun membre de la communauté, contrairement aux autres postes. Les populations estiment que garder les fonds communautaires est un gros risque dans la mesure où c'est un poste sensible (vol, tricherie, perte, insultes). Le poste du « chargé de la propreté » de la pompe est considéré comme avilissant et synonyme à une corvée sans rétribution. Selon les propos d'une ancienne responsable chargée de la propreté du forage :

> *« Lorsque tu demandes aux femmes de se mobiliser pour nettoyer la pompe, elles refusent et vaquent à leurs diverses occupations. Quand tu leur défends de ne pas faire la lessive, la vaisselle au niveau du forage, elles vont t'insulter en disant d'aller rendre propre ta maison avant de chercher à le faire pour un bien commun. Ces insultes sont humiliantes, c'est pourquoi, personne ne veut occuper ce poste » (Propos recueillis lors des entretiens de groupe, auprès d'un ancien membre du CE- chargée de la propreté du forage, avril 2016).*

L'occupation de chacun de ces deux postes a toujours nécessité plus de travail d'animation et laisse présager des abandons de postes dans un futur proche ou lointain. Dès lors, depuis le démarrage du projet en 2014, les données recueillies lors de la collecte de données sur 30 anciennes PMH ont clairement montré la dislocation de CE sur 27 points d'eau qui sont désormais abandonnés ; 03 pompes seulement fonctionnaient de façon périodique et dont tous les membres du CE ne sont pas représentés (absences de la chargée à la propreté et du trésorier dans les 3 CE). Voulant savoir la raison de la disparition des CE, un chef de village explique en ses termes : « les anciens membres disent que les populations les insultes d'avoir dilapidé l'argent de la caisse eau pour leur propre besoin. Maintenant, ils refusent de gérer la pomme. Depuis 5 ans, notre pompe est en panne. Les agents de l'hydraulique aussi ne nous viennent pas en aide » (propos recueilli lors d'un entretien individuel auprès d'un chef de village, avril 2016). Un ancien membre de CE nous témoigne des faits en ces termes :

> *« Des fois, j'abandonnais mes travaux champêtres à la recherche des solutions pour la réparation de notre pompe. Mais en dépit de tout cela, les gens ne tardaient pas à insulter ma famille et moi pour la simple raison que le comité avait instauré une heure de fermeture pour sécuriser la pompe. J'étais donc simplement chargé de la mise en application de cette décision du comité. Ce travail n'est pas payant. Je ne peux pas rendre service gratuit pour les gens qui ne sont pas reconnaissants. C'est pourquoi je suis sorti du CE. Tout le quartier puise de l'eau dans le fleuve et les propos maladroits sont terminés » (Propos recueillis lors d'un entretien individuel avec un ancien membre du CE, chargé de la maintenance, avril 2016).*

Des verbatim ci-dessus, il ressort que la gestion financière des points d'eau pose un véritable problème en milieu rural. Les membres des CE, élus chacun par leur communauté, sont souvent par la suite accusés par celle-ci de la mauvaise gestion des fonds, ce qui entraine le découragement de ces membres et la démission de leur charge. Au déficit de coopération entre les bénéficiaires, s'ajoute le statut de bénévolat des membres qui n'est pas de nature à inciter ceux-ci à poursuivre la mission. L'instauration de certains règlements d'usage d'eau est aussi mal perçue dans la mesure où tout le monde n'approuve pas les mêmes décisions.

Le manque de renforcement de capacité des CE, corroboré par le poids de l'analphabétisme, entrainent la confusion des rôles et responsabilités de chacun des membres. Pour confirmation, une évaluation de la performance de 30 CE tirés au hasard par l'équipe de suivi-évaluation révèle que les comités formés en 2015 étaient moins efficaces que ceux formés en 2018 dans le Kpendjal. Le constat à la fin du projet révèle que les pompes implantées dans les écoles primaires bénéficiaient d'une bonne gestion financière, technique, hygiénique et organisationnelle tandis que celles implantées dans les communautés avaient des difficultés de fonctionnement et des conflits liés à l'usage. Cette différence de gestion peut s'expliquer par le fait qu'au niveau des CE des écoles, les postes du président et du secrétaire sont occupés respectivement par le Directeur et un enseignant de l'école bénéficiaire. Ceux-ci ayant chacun un niveau d'instruction raisonnable, arrivent à assurer les responsabilités qui concourent à la durabilité des forages. Aussi, la propreté des pompes des écoles est-elle assurée par les élèves, ce qui met fin aux conflits liés au nettoyage que connaissent les communautés.

Sur le plan économique, la constitution de la caisse eau de 150 000 FCFA rencontre des blocages. Il résulte que certaines zones ne bénéficient pas de projets d'accès à l'eau, car étant incapables de mobiliser la somme exigée comme caution ; dans d'autres, ce sont les ristournes de la vente du coton qu'elles utilisent pour constituer leur caisse eau afin de bénéficier d'un forage. Précisément, 5 écoles se sont vues retirer de la liste des bénéficiaires du Projet PASSCO pour faute de moyens financiers pour garantir une caisse eau. En outre, la vente d'eau n'est pas favorable en milieu rural. En prenant le cas du projet PASSCO, deux systèmes de payement sont en vigueur : le paiement à la bassine contre une somme donnée et la cotisation périodique (l'accès à l'eau est libre mais, chaque mois, tout ménage adhérent doit verser la somme fixée en commun accord). Dans tous les deux cas présentés, les populations considèrent que l'eau est payante contrairement à ce que leurs croyances les imposent comme logique : « s'il faut payer l'eau aussi dans la vie, qu'est-ce qui serait considéré comme don de « Dieu » pour nous ? Pourquoi chercher à tout commercialiser ? » (Propos recueillis lors des entretiens de groupe chez un chef ménage, avril 2016). Cette déclaration, prouve que l'achat d'eau comme une condition de la stratégie « FormEnt », pose un problème. La stratégie en vigueur, censée résoudre le problème d'accès à l'eau potable, se trouve limitée dans son fonctionnement à cause des pesanteurs socio-culturelles des communautés bénéficiaires. Une jeune femme transportant une cuvette d'eau au retour du marigot déclare :

> *« Tout le monde connait l'importance de la consommation de l'eau potable, mais quand tu n'as pas d'argent pour acheter l'eau, tu te rends au marigot où c'est gratuit. Payer 250 FCFA /mois, c'est trop cher. Où vais-je trouver cette somme alors qu'il n'y a plus d'arbres pour en faire du charbon de bois et vendre » (Propos recueillis lors d'un entretien individuel de terrain avec une femme ayant un niveau primaire, avril 2016).*

Ces propos montrent que le refus d'achat d'eau s'explique également par le manque de moyens financiers. Surtout que, la préfecture de Kpendjal est une zone où la pauvreté monétaire sévit le plus dans la région et au Togo et touche 96,5% de la population (QUIBB, 2011) ; les revenus des ménages dans cette localité ne permettent pas de payer de l'eau. La conséquence directe de l'achat d'eau imposé par la stratégie « FormEnt » est la consommation alternée entre l'eau salubre des PMH et l'eau des sources non potables (puits, pluie, marigots), entrainant des maladies hydriques (fièvre typhoïde, la diarrhée …). Un chef de village témoigne avoir subi une intervention chirurgicale et avoir recensé cinq (05) autres cas dans son village en 2017 à cause de la fièvre typhoïde. Selon lui, « la diarrhée n'est plus un problème de santé majeure, nous sommes habitués maintenant ».

Si le caractère marchand et le coût élevé de l'eau dans cette localité, dépassent les capacités des ménages à s'en procurer et les contraignent à la consommation des eaux malsaines afin de réduire les coûts liés à l'utilisation de l'eau potable, cela est en contradiction avec les objectifs 1 et 6 du développement durable qui visent respectivement à : « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » et à « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » (ODD 1 et 6, 2015). Ainsi, on note à ce niveau, une limite de cette stratégie dans la mesure où elle se situe dans une logique selon laquelle, celui qui n'a pas d'argent, n'a pas aussi droit d'accès à l'eau potable.

### *Difficultés dans les prestations de services des AR et pannes des PMH*

Dans le cadre de la gestion durable des PMH, des AR formés et équipés par la DRHV-RS sont chargés d'intervenir sur demande du CE. L'AR est un travailleur indépendant, choisi sur la base d'aucune qualification dans les réparations. Néanmoins ici, il a pour rôle d'assurer la réparation et l'entretien préventif des PMH, lorsque les tâches prévues dépassent les compétences du CE. L'AR procède au diagnostic de la panne afin d'indiquer au CE la liste des pièces qu'il doit fournir afin d'effectuer la réparation. Chaque AR a une aire d'intervention limitée à 2 ou 3 cantons. Ses prestations sont rémunérées par le CE selon une grille officielle élaborée par les autorités compétentes. Le Kpendjal compte quatre (4) AR.

Les informations de terrain montrent une intervention anarchique des AR sur les pompes, alors que tous ne sont pas formés par la DRHV-RS. Ainsi, compte tenu de la présence partielle de la structure déconcentrée sur le terrain, tout est compliqué pour elle de contrôler et maitriser les actes des AR intervenant sur le terrain. En conséquence, les AR sont loin de respecter le tarif de paiement des prestations qui a été fixé par l'autorité compétente. L'escroquerie dans la réparation des pompes villageoises est observée sur le terrain. Certains AR, en plus de la somme de leur prestation, exigent des CE un « repas copieux » avant toute intervention. D'autres encore réclament des bêtes ou de volailles à la fin de la réparation d'une panne. Ces comportements que les AR affichent sur le terrain ne sont pas de nature à encourager les CE de leur faire appel en cas de panne sur l'installation. Leurs exigences endettent davantage les communautés qui se retrouvent avec des caisses eau vidées. En plus, ces derniers exercent aussi des activités parallèles, ce qui ne leur permet pas de travailler à temps plein dans la réparation des pompes. Aussi, les consignes qui exigent que les pièces détachées soient vendues dans un point de vente spécialisé, ne sont pas respectées. Il arrive aussi que les AR achètent des pièces au niveau des points de vente recommandées pour revendre à un prix exorbitant aux populations. Certains vont jusqu'à faire usage des pièces usées récupérées sur d'autres pompes pour revendre à un prix équivalant à celui de la nouvelle pièce.

Dans les enjeux liés à la mauvaise prestation de service des AR, on relève de même le manque d'électricité dans les villages qui rend complexe la gestion communautaire. La régularité du problème de la « charge de la batterie de téléphone portable » a été relevée lors de tous les entretiens collectifs. Les CE se plaignent ne pas pouvoir à temps, rentrer en contact avec l'AR par manque de l'électricité pour charger les téléphones portables. Toutes les difficultés liées à l'intervention de l'AR peuvent se comprendre dans les propos d'un président de CE s'exprimant lors d'un entretien collectif :

> *« Lorsque notre pompe est tombée en panne, il était difficile de joindre l'AR car mon portable était éteint par manque de charge de sa batterie. C'est le jour du marché que j'ai vu l'AR et je lui ai interpellé de venir réparer notre pompe. Il a fait une semaine avant de venir dans notre village. Après la réparation, il a exigé 50 000 FCFA alors que*

> *nous n'avions que 20 000 FCFA dans la caisse eau. Nous avions emprunté 10 000 FCFA chez une bonne volonté pour le payer une avance de 30 000 FCFA en attendant de trouver les 20 000 FCFA restant comme dette à régler dans un délai court suivant sa recommandation. En partant, il a encore exigé un coq qui nous a couté 2 000 FCFA. Présentement, le forage est de nouveau en panne, on a peur de l'appeler car on lui doit 20 000 FCFA tandis que notre caisse eau est vide. Les gens refusent de cotiser et déclarent qu'ils n'ont pas d'argent »* *(Propos recueillis lors d'un entretien individuel avec un président du CE, avril 2016).*

Les raisons explicatives de ces comportements indélicats des AR sont essentiellement liées au manque d'un cadre de concertation et d'organisation de ce métier. Ces derniers interviennent sur les pompes de façon individuelle et aucun contrôle ne s'effectue sur leurs activités. De plus, la faible rémunération et le manque de professionnalisme dans l'exécution des prestations renforcent la médiocrité du travail qui leur ont été assigné.

### Manque de point de vente des pièces de rechange et difficulté d'approvisionnement

Les points de vente de pièces détachées des PMH, sont des magasins des entreprises privées de différentes marques de pompes. Leur rôle est de fournir des pièces de rechange au CE en cas de besoin. La préfecture de Kpendjal ne dispose d'aucun point de vente de ces pièces. Les CE se voient dans l'obligation de se rendre à Dapaong (chef-lieu de la région) situé à près d'une centaine de kilomètres pour s'en procurer, ce qui nécessite le déploiement de plus de ressources. Bien qu'il soit établi théoriquement que chaque préfecture doit avoir au moins un point de vente de pièces détachées, (selon la stratégie FormEnt), le problème de « distance trop longue » amène les AR à augmenter les prix de vente des pièces, ce qui accroit aussi les charges à supporter par les communautés bénéficiaires. L'inexistence d'un point de vente de pièces de rechange de pompes dans cette localité, est une situation qui bouleverse le système de fonctionnement de la stratégie et, par conséquent rend embarrassant la gestion communautaire des PMH. L'observation directe sur la fonctionnalité de 30 anciennes pompes communautaires retenues pour être réhabilitées, révèle 27 forages en pannes dans l'espace de 5 ans, et 3 forages fonctionnels. Les informations recueillies auprès des communautés cibles nous ont permis de se rendre compte que les 27 pompes abandonnées ont une histoire commune. Les récits de ces abandons étant étroitement liés au manque d'un point de vente proche des communautés, la cherté des pièces de rechange vendues par les AR. Dans un entretien individuel, un chef canton relate :

> *« La gestion des forages est compliquée dans nos villages. Les CE ne savent même pas où aller chercher les pièces de rechange. C'est l'AR qui vend ces pièces mais à des couts élevés. A chaque réparation, il vide la caisse eau. Tout le monde est fatigué de ces pompes, à chaque moment il faut cotiser de l'argent. On préfère des puits à ciel ouvert pour éviter des problèmes »* *(propos recueillis lors d'un entretien individuel avec un chef canton ayant fait la classe de CM2, Avril 2016).*

La conséquence de toutes ces difficultés liées à l'intervention des AR et au manque d'un point de vente de pièces de rechange dans le Kpendjal est l'abandon des ouvrages hydrauliques au profit des sources d'eau non potables entrainant la recrudescence des maladies hydriques en milieu rural.

### Déficit de suivi-accompagnement de l'État et difficultés de gestion communautaires

Le secteur de l'eau potable en milieu rural togolais est assuré par le « Ministère de l'eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique villageoise ». Dans le souci d'approcher l'administration de ses administrés, les Directions régionales de l'hydraulique villageoise (DRHV) sont mises en place

dans les cinq régions administratives. Ainsi, la Direction Régionale de l'Hydraulique Villageoise de la Région des Savanes (DRHV-RS) est le « maître d'ouvrage » de l'ensemble des PMH réalisées dans la région des Savanes. Elle a pour missions principales : l'enregistrement des demandes de pompes des communautés ; l'octroi des ouvrages selon l'ordre des demandes ; l'appui-conseil et le suivi-accompagnement des communautés dans la gestion des ouvrages ; la mise en application les politiques de l'État en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain.

Les agents chargés de suivi-accompagnement sont appelés « Agents FormEnt » (AF). Malgré l'existence de ces derniers sur le terrain, on note une défaillance dans leur activité contribuant à l'abandon massif des infrastructures hydrauliques par les communautés. Les résultats des entretiens réalisés, ont permis de découvrir les causes de l'inertie de l'administration locale.

Les premiers « AF » ont été formé en 1990 avec le niveau « BEPC[28] ». Par la suite, ils n'ont bénéficié d'aucun renforcement de capacités alors que le nombre de pompes dont ils ont chacun en charge augmente. Dans la zone, le nombre de pompes passe de 205 en 2014 à 426 en 2018 (DRHV-RS, 2018). Ainsi donc, selon le Directeur Régional de l'hydraulique villageoise de la région des Savanes, l'insuffisance des AF, leur niveau d'étude relativement bas, le manque de renforcement des capacités de ces derniers, l'insuffisance du budget alloué à la Direction limitant l'achat du carburant, l'insuffisance et la vétusté des engins de terrain existants (motos et véhicules), ne favorisent pas le suivi des PMH sur le terrain. Dans la préfecture de Kpendjal, on note l'existence d'un seul AF pour un total de 426 PMH (DRHV-RS, 2018). Ce dernier, vu l'augmentation constante du nombre de pompes, n'arrive pas à couvrir toutes les pompes, c'est pour cette raison que les communautés se plaignent de la non facilitation de l'administration dans leur gestion des PMH (résultats de terrain, avril 2016). Le fait que l'AF ait des moyens limités dans la réalisation de ses activités, n'encourage point les CE qui ont des difficultés et qui sollicitent un appui-conseil de la part de l'administration locale. C'est justement ce déficit de moyens qui encourage certains individus à s'improviser en AR afin d'escroquer les communautés. Ces dernières finissent le plus souvent par abandonner l'ouvrage en attendant le passage inopiné de l'AF.

En somme, la tâche assignée à la DRHV-RS dans la stratégie « FormEnt, n'est pas dûment exécutée. Bien que ladite stratégie a été conçue et instaurée par les acteurs étatiques, sa mise en œuvre leur pose des problèmes. Tout porte à croire que cette stratégie a été élaborée ailleurs et imposée aux communautés bénéficiaires sans une planification préalable.

## 2.2. Discussion des résultats

L'échec de la gouvernance « publique » des infrastructures hydrauliques, corroboré par l'avènement des approches du développement local et participatif, ont conduit à l'adoption de la gouvernance « communautaire » axée sur la stratégie « FormEnt ». Bien que l'étude ne couvre pas toutes les PMH de la préfecture de Kpendjal, le choix des techniques de collectes de données, purement qualitatives, sont adaptées à la sensibilité de l'objet d'étude. La participation au pilotage du projet nous a permis de mieux appréhender la problématique. Les résultats obtenus montrent à suffisance que les stratégies d'accès à l'eau mises en place dans la préfecture de Kpendjal au nord du Togo, ne s'adaptent pas parfaitement aux réalités que vivent les populations. Les insuffisances se remarquent partout.

28 BEPC : Brevet d'Etude du Premier Cycle, diplôme obtenu en fin de la classe de troisième au Togo

Au premier niveau (village), la difficulté autour de la gestion de la caisse eau, le travail bénévole qu'exercent les membres du CE, l'instauration de certains règlements d'usage d'eau jugés rigides, les conflits interpersonnels entre les membres, le manque de renforcement de capacités des CE et le poids de l'analphabétisme sont des raisons au cœur des disfonctionnements des CE. De plus, la cherté de l'eau des PMH accélère la consommation des eaux insalubres. La mauvaise prestation de service des AR (deuxième niveau), le manque de point de vente de pièces de rechange (troisième niveau), ainsi que le déficit de suivi-accompagnement de la DRHV-RS, (quatrième niveau), renforcent davantage les difficultés de gouvernance communautaire. Il faut dire que toutes les conditions ne sont pas réunies pour une bonne gestion du « bien commun ». Ainsi, il est donc clair que cette stratégie « FormEnt » a été pensée sans tenir compte des réalités que vivent les populations rurales.

Dans la littérature existante, O. Kam (2011), B. Romagny et H. Guillaume (2004), respectivement en République de la Côte Ivoire et dans la Jeffara tunisienne, remarquent que la marchandisation des eaux des forages, tant pour les usages domestiques qu'agricoles, confronte les populations rurales à de nouvelles contraintes financières et à de nouveaux risques de paupérisation et de dépendance. Cependant, l'aspect marchant de l'eau ne saurait être un facteur suffisant pour guider les ménages vers les sources d'eau malsaines. La présente étude souligne également le « prix élevé » de cette denrée comme étant aussi un obstacle pour un accès inclusif. D'ailleurs d'aucun parle de « différenciation sociale » dans l'usage de l'eau (O. Kam, 2011). D'autres encore pointent du doigt la fonction des « positions sociales » dans la participation à la gestion des pompes villageoises (R. Traoré, 2012), pour designer la capacité financière des ménages à se procurer de l'eau des forages selon leur niveau de vie ; ce qui confirme bien notre analyse sur cette cherté de l'eau potable.

Les recherches de F. Gangneron, S. Becerra, et A H. Dia (2010) en milieu rural malien, confirment bien nos résultats. En effet, ces derniers emploient le terme « comité fantôme » pour désigner les comités eau non actives qui expliquent leur échec par la faible capacité contributive des ménages et le fait que certains individus pensent que l'eau est un « don de Dieu », et donc une denrée non marchande. Dans cette étude, la pérennité du forage dépend de l'implication d'un notable charismatique, tirant sa légitimité d'une position reconnue. De même, selon R. Traoré (2012), l'appropriation d'un ouvrage hydraulique au Burkina Faso, est conditionnée par l'implication des responsables coutumiers à tous les niveaux de l'implantation du point d'eau. Le point d'eau les valorise, si bien qu'ils en font leur affaire personnelle, l'ouvrage devient une source de pouvoir. Pourtant, dans un souci de gestion démocratique et transparente de l'eau, la désignation des membres du CE écarte souvent les chefs de villages et religieux car ceux-ci sont souvent soupçonnés d'autocratie, de trafic d'influence et d'intimidation.

De son côté, Y. Ofouémé-Berton (2010) nous rejoint, lorsqu'elle découvre que l'inexistence d'un réseau de vente de pièces de rechange à usure fréquente, participerait aussi en partie à l'échec des projets d'approvisionnements d'eau potable en milieu rural congolais. Notre analyse faite sur la responsabilité de l'État dans les pannes de pompes, rejoint celle de S. Zakaria (2017). Celui-ci souligne que 10 % des problèmes de gestion des PMH dans la région de « Dosso » au Niger, proviennent de l'irrégularité et du manque de suivi des installations par les acteurs du service public de l'eau (S. Zakaria, 2017). Même si, selon M. Carrier et B. Jean (2000) cité par N. Gagné (2007), la participation est au cœur des approches du développement local en milieu rural et que l'engagement de la communauté est un aspect majeur de la gouvernance rurale, il faut souligner ici, que les communautés sont encore à l'« école primaire » de l'apprentissage. Le niveau d'instruction de ces dernières, influence dans une large mesure les résultats attendus des actions et stratégies de

développement. L'accompagnement progressif de l'autorité publique s'avère important pour les conduire vers l'avènement des communautés inscrites dans la dynamique de développement durable.

En somme, les résultats obtenus remettent en cause la conception durkheimienne sur la notion de « solidarité ». En effet, E. Durkheim (1893), soutient l'existence d'une forme de solidarité « mécanique » au sein des sociétés traditionnelles, parce que les membres de ces sociétés (malgré quelques différences) se ressemblent, ont de fonctions sociales proches, des valeurs communes fortes et une conscience collective élevée. Les aspirations individuelles sont peu prises en compte et demeurent faibles (E. Durkheim, 1893). La question est de savoir pourquoi la gestion « communautaire » des PMH en milieu rural peine à fonctionner ? Alors qu'elle repose sur le postulat d'une appropriation par les villageois d'un bien commun (le forage) et d'une autogestion par un comité villageois, démocratiquement élu par les usagers, ce qui suppose aussi des liens traditionnels de solidarité et de réciprocité (M. Diop et A. H. Dia, 2011).

Les changements sociaux intervenus dans les modes de vie des populations du nord Togo font obstacle aux valeurs socioculturelles prônées depuis la nuit des temps. Jadis, sources de renforcement des liens sociaux et de cohésion sociale, la solidarité et l'entraide au sens durkheimien sont reléguées au second rang laissant place à l'individualisme. La recherche de l'intérêt personnel prime sur l'intérêt collectif en telle enseigne que les individus de la même collectivité éprouvent des difficultés à gérer un bien commun entendu dans cette étude comme un bien « patrimonial » partagé par les membres d'une communauté, au sens spirituel, moral, matériel et pratique. Les difficultés de la gestion communautaire des PMH s'expliquent donc par le surpassement de considérations individuelles sur celles collectives. Déjà, R. Boudon (2004) s'inscrit en faux contre ce concept de solidarité sociale émanant de l'holisme durkheimien, pour soutenir l'autonomie et la rationalité instrumentale des acteurs sociaux. Ce dernier soutient que l'homme est un « homo œconomicus » et par conséquent, il ne s'engage dans une action que si l'analyse coût/avantages est en sa faveur. Cette théorie permet dans le cadre de cette recherche de comprendre que la capacité d'accès à l'eau potable des ménages ruraux, s'inscrit dans une démarche de rationalité économique.

Allant dans le même sens que R. Boudon, M. Olson (1978), souligne le paradoxe de l'action collective, qui fait apparaître la notion de « passagers clandestins ». Ce paradoxe s'appréhende par le fait qu'un groupe d'individus qui trouverait avantage à se mobiliser et en a conscience peut parfaitement ne rien faire. Selon l'auteur, c'est plus précisément une certaine logique individuelle qui bloque ce processus : l'effort d'un membre n'ayant pas forcément d'effet notable sur la situation globale du groupe, il lui est alors possible de profiter de toute amélioration apportée par les autres sans contribuer à l'effort collectif. Ce « passager clandestin » considère qu'il n'est pas rationnel de supporter des coûts certains en vue de réaliser un objectif collectif dont l'accomplissement est incertain. Il n'existe donc pas de rationalité de groupe, parce que la communauté d'intérêts ne suffit pas à provoquer l'action commune (M. Olson, 1978). Ici, les populations y participeront si les PMH étaient faites au profit de chacun ou à la rigueur de petites communautés. En prenant, le cas de distribution de l'eau potable en milieu urbain, aucun problème de gestion ne se pose là, puisque chacun doit gérer seul sa « mini-adduction » et non avec autrui. C'est le cas du ménage qui profite pleinement de l'eau de la pompe, mais qui ne participe point aux réunions convoquées par le CE ou encore qui refuse de donner sa participation financière en vue d'une éventuelle réparation de l'ouvrage. D'autres encore s'excluent quand il s'agit d'occuper un poste dans le CE ou d'entretenir la pompe. Pourtant, il n'est pas rare de constater que chaque maison en milieu rural cherche à se doter d'un puits à ciel ouvert. Dans cette situation, il est clair que les logiques individuelles des

bénéficiaires et acteurs institutionnels constituent des barrières ou des contraintes qui bloquent la réussite des approches de gestion communautaire des PMH.

## Conclusion

D'énormes ressources financières, humaines, matérielles sont mobilisées et déployées pour l'implantation des PMH en milieu rural tout en négligeant la question de la gestion de ces infrastructures. La considération que l'État ne peut plus tout faire pour les communautés rurales et par conséquent, celles-ci doivent désormais contribuer à leur propre développement, a amené à la gouvernance communautaire axée principalement sur la stratégie « FormEnt ». Jugée performante par les acteurs institutionnels, la mise en œuvre de cette stratégie dans la gouvernance communautaire a montré ses limites au niveau de tous les organes partenaires. Même si l'accès à l'eau potable a connu une amélioration pendant ces dernières années au Togo, il ne faut pas perdre de vue que les pannes de pompes s'augmentent également et les abandons des ouvrages sont une réalité sur le terrain.

A travers cet article il faut noter que les limites de la stratégie qui régit la gestion communautaire des PMH aux niveaux des CE, des AR, des entreprises de pièce de rechange, et des services déconcentrés de l'État, sont des facteurs à l'origine de l'abandon des ouvrages hydrauliques en milieu rural. Cette situation ne facilite point l'accès à l'eau de boisson potable en zone rural. Si les modes actuels de gestion publique et communautaire ont échoué, il est souhaitable de penser autrement une nouvelle forme de gestion et les stratégies adaptées par lesquelles les communautés rurales pourront mieux participer au maintien des ouvrages hydrauliques. Tenir aussi compte des facteurs sociaux, économiques, culturels et environnementaux permet aux décideurs et leurs partenaires au développement, d'initier des projets durables en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

## Références bibliographiques

ASSOGBA Yao,1989, « Pratiques participatives des ONG en Afrique : le cas du PHV-CUSO au Togo », *Nouvelles pratiques sociales*, 2 (1), 147-164.

BOUDON Raymond, 2004, Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? *Revue du MAUSS*, n°2, pp. 281-309.

DIOP Moussa, HAMATH DIA Amadou, 2011, « Réformes des services d'eau en milieu rural africain : enjeux et limites du montage institutionnel de gestion. Une étude de cas au Sénégal », *Mondes en développement*, n°155, pp. 37-58.

Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN-Togo), 2015, *Questionnaire des Indicateurs de Bien Etre de Base (QUIBB)*, rapport définitif.

Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN-Togo), 2011, *Questionnaire des Indicateurs de Bien Etre de Base (QUIBB)*, rapport définitif.

Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN-Togo), 2010, *Recensement Général de la Population (RGPH4), résultats définitifs*, http://www.stat-togo.org/

DURKHEIM Emile, 2007, *De la division du travail social*, Paris, PUF.

GAGNE Nancy, 2007, Nouvelle gouvernance rurale, dynamique des acteurs et cohabitation de la production porcine : études de cas de quatre communautés au Bas-Saint-Laurent, Mémoire,

Rimouski, Québec, Université du Québec à Rimouski, Département Sociétés, territoires et développement, p.229.

GANGNERON Fabrice, BECERRA Sylvia, et DIA Amadou Hamath, 2010, « Des pompes et des hommes », *Autrepart,* vol. 55, no. 3, p. 39-56.

KAM Oleh, 2011, « Problématique de la gestion des infrastructures d'hydrauliques dans les projets d'approvisionnement du milieu rural en eau potable », Université Félix-Houphouët-Boigny-Abidjan, Horizon sociologique, p.19.

OFOUEME-BERTON Yolande, 2010, « L'approvisionnement en eau des populations rurales au Congo-Brazzaville », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 30 avril 2019.

OLSON Mancur, 1978, *Logique de l'action collective*, Paris, PUF.

OMS et UNICEF, 2018, « l'accès à l'eau potable dans le monde, Observatoire des inégalités » *https://www.inegalites.fr/L-acces-a-l-eau-potable-dans-le-monde.*

PNUD, 2011, Rapport National sur le Développement Humain (RNDH-Togo).

ROMAGNY Bruno et GUILLAUME Henri, 2004, « accès à l'eau potable dans la Jeffara tunisienne : contradiction et perspectives », La houille blanche, n°1, pp.52-59.

TRAORE Ramatou, 2012, *Eau, territoire et conflits : analyse des enjeux de la gestion communautaire de l'eau au Burkina Faso l'exemple du bassin versant du Nakambé*, Economies et finances, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, Français. NNT : 2012TOU20035. Tel-00718597.

ZAKARIA Soumana, 2017, *Problématique de la gestion des systèmes simplifiés d'adduction d'eau potable (AEP) et des pompes à motricité humaine (PMH) au Niger : Cas de la région de Dosso,* Mémoire de master, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement, p.96. https://doi.org/10.7202/301035ar.